

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024-24 DU COMITE SYNDICAL

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN REMPLACEMENT DE MR MALUS

Le comité syndical, légalement convoqué le 5 septembre 2024 s'est réuni en séance plénière le mercredi 11 Septembre 2024 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Bertrand COUTURIER
Thierry FAVARCQ
Martine GAUDIN
Justine GUYOT,
Sylvie THOMAS,
Guy HOURCABIE
Antoine-Audoïn MAGGIAR,

Bruno MILLIERE
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),
Thierry GUYOT,
Gilbert LIENHARD,
Patrice JOLY (jusqu'à 14H37)

Pouvoirs :

Patrice Joly à Fabien Bazin

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

---:---:---:---:---:---:---

Cadre de référence

- + VU les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif à la délégation de service public et notamment les articles L.1411-4 et L.1413.1 ;
- + VU l'arrêté préfectoral n° 06P884 du 3 Mars 2006 portant création du syndicat mixte ouvert ;
- + VU l'arrêté préfectoral n°2017-P-1206 du 27 Novembre 2017 portant modification des statuts du syndicat mixte ouvert Nièvre numérique,
- + VU la Délibération N° 2021-20 désignant les membres de la CCSPL
- + VU le rapport n°7.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De désigner Mr FAVARCQ Thierry comme membre de la CCSPL ;
- + De prendre note que le Président du Syndicat mixte Nièvre Numérique est Président de droit ;
- + D'acter que les 5 membres « élus » de la CCSPL sont :
 - o M FAVARCQ Thierry
 - o M. MERCIER Jacques
 - o M. RIBET Yves
 - o Mme THOMAS Sylvie
 - o M. VIEREN Jean-Luc

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 15 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN

